

*En réponse au numéro du MLN magazine de septembre 2011, qui évoque un dépôt de plainte à l'encontre de Bernard DAVID, nous apportons les précisions suivantes :*

*En aucun cas, dans l'article concerné du magazine d'investigations « Entrevue », l'intégrité et l'honnêteté des agents communaux et des élus n'est mise en cause, seuls les agissements du maire sont montrés du doigt.*

*L'article publié par le dit magazine apporte des preuves concrètes sur des faits qui sont de la seule responsabilité du maire.*

*Aussi notre groupe a décidé de demander l'ouverture d'une enquête auprès du procureur de la république de Grasse sur l'éventail des faits relatés dont certains sont graves.*

*On peut regretter que la responsable du service juridique de la mairie se soit engagée en prenant fait et cause pour le maire dans le MLN magazine d'octobre 2011 sans s'assurer de la suite judiciaire donnée à ce dossier.*

*Il appartiendra aux différentes parties impliquées d'apporter la preuve de leur bonne foi avec des éléments pertinents.*

*Bernard DAVID reste très serein sur les propos qu'il a tenu dans cette interview et le fait que le maire dépose plainte également à titre privé confirme bien son implication personnelle.*